

Secteur 21



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Cachet de la mairie



M. François LANGLET
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2023.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Bas-le-Roi, le 03/01/2023

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale

Secteur 22



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Cachet de la mairie



M. Antoine THIERY
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2023.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Bas-le-Roi, le 03/01/2023

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

Secteur 23



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Cachet de la mairie



Mme Angèle PINEAU
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2023.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Bas-le-Roi, le 03/01/2023

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,